

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,
attribue le label EDUFORM
sur proposition de la commission nationale de labellisation EDUFORM du 13/12/2022

Au GRETA Seine-et-Marne

de l'académie : Créteil
Sis : Lycée Gaston Bachelard
32 avenue de l'Europe
77500 CHELLES

n° Siren : 197709223

n° Siret : 19770922300204

n° de Déclaration d'activité : 11770634177

n° d'enregistrement : 13-12-22Q02

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes :

- actions de formation (L.6313-1 1°),
 bilans de compétences (L.6313-1 2°),
 actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
 actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de trois ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur ⁽¹⁾.
Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPi pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur ⁽²⁾
et de la conformité du GRETA Seine-et-Marne avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.
La décision arrêtée le 15/12/2022 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°48 du 22/12/2022.

Sites du périmètre de labellisation :

Agence Administrative et Commerciale - NOISIEL
Centre Ampère - MEAUX
Centre santé - LOGNES
Centre Victor Hugo - MELUN
Collège Les blés d'or - BAILLY ROMAINVILLIERS
Collège Anne Frank - BUSSY SAINT GEORGES
Collège Jacques-Yves Cousteau - BUSSY SAINT GEORGES
Collège Jean Wiener - CHAMPS SUR MARNE
Collège Beau Soleil - CHELLES
Collège le Vieux Chêne - CHESSY
Collège Van Gogh - EMERAINVILLE
Collège Stéphane Mallarmé - FONTENAY TRESIGNY
Collège Jean Campin - LA FERTE GAUCHER
Collège Marcel Rivière - LAGNY SUR MARNE
Collège Elsa Triolet - LE MEE SUR SEINE
Collège La Maillière - LOGNES
Collège Camille saint Saens - LIZY SUR OURCQ
Collège Jacqueline de Romilly - MAGNY LE HONGRE
Collège Beaumarchais - MEAUX
Collège Henri IV - MEAUX

Collège Parc Frot - MEAUX
Collège Frédéric Chopin - MELUN
Collège Lucie Aubrac - MONTEVRAIN
Collège René Barthélémy - NANGIS
Collège Le Luzard - NOISIEL
Collège Jean des Barres - OISSERY
Collège Gérard Philippe - OZOIR LA FERRIERE
Collège Lelorgne de Savigny - PROVINS
Collège Georges Brassens - SAINT MARD
Collège Henri Wallon - SAVIGNY LE TEMPLE
Collège Stéphane Hessel - SAINT GERMAIN SUR MORIN
Collège Louis Aragon - TORCY
Collège Jean Vilar - VERT SAINT DENIS
Collège Gérard Philippe - VILLEPARISIS
Collège Arnaud Beltrame - VULAINES SUR SEINE
Espace Diderot - LOGNES
Lycée Uruguay France - AVON
Lycée Martin Luther King - BUSSY SAINT GEORGES
Lycée Blaise Pascal - BRIE COMTE ROBERT
Lycée EREA Léopold Bellan - CHAMIGNY

Lycée La Fayette - CHAMPS SUR SEINE
Lycée Gaston Bachelard - CHELLES
Lycée Jehan de Chelles - CHELLES
Lycée Louis Lumière - CHELLES
Lycée Le Champ de Claye - CLAYE SOUILLY
Lycée Galilé - COMBS LA VILLE
Lycée Jacques Prevert - COMBS LA VILLE
Lycée Campus Scolaire de Coulommiers - COULOMMIERS
Lycée Charlotte Delbo - DAMMARTIN EN GOELE
Lycée François 1er - FONTAINEBLEAU
Lycée François Couperin - FONTAINEBLEAU
Lycée Benjamin Franklin - LA ROCLETTE
Lycée Georges Sand - LE MEE SUR SEINE
Lycée Henri Moissan - MEAUX
Lycée Pierre de Coubertin - MEAUX
Lycée Jean Vilar - MEAUX
Lycée Jacques Amyot - MELUN
Lycée Léonard de Vinci - MELUN
Lycée La Mare Carré - MOISSY CRAMAYEL

Lycée André Malraux - MONTERAU FAULT YONNE
Lycée Flora Tristan - MONTERAU FAULT YONNE
Lycée Etienne Bezout - NEMOURS
Lycée Lino Ventura - OZOIR LA FERRIERE
Lycée Camille Claudel - PONTAULT-COMBAULT
Lycée Charles Le Chauve - ROISSY EN BRIE
Lycée Antonin Careme - SAVIGNY LE TEMPLE
Lycée Internat d'Excellence - SOURDUN
Lycée Clément Ader - TOURNAN EN BRIE
Lycée Gustave Eiffel - VARENNES-SUR-SEINE
Lycée Simone Signoret - VAUX LE PENIL
Lycée Jacques Monod - VILLEPARISIS
Lycée Jean Moulin - TORCY
Lycée / LPO Frédéric Joliot Curie - DAMMARIE LES LYS
Lycée / LPO Les Pannevelles - PROVINS
Lycée / LPO Emile du Chatelet - SERRIS
LPO Gué à Tresmes - CONGIS SUR THEROUANNE
LPO Charles Baudelaire - MEAUX
LPO Auguste Perdonnet - TORIGNY SUR MARNE

Les validités du label et de la certification expireront le 14/12/2025.

Fait à Paris, le 25/01/2023

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique, adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADELLES-DUVAL

1 Réglementation du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse :

Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 Réglementation du ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion :

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.



